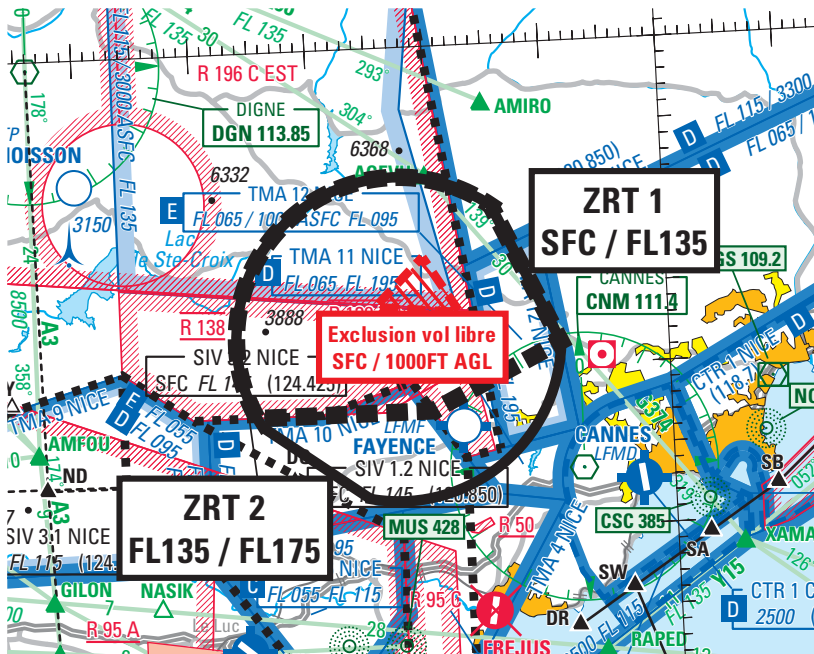




Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) MALAY FREEDOM 01-2017 dans la région de Nice
En vigueur : Du 12 au 26 avril 2017

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Fayence LFMF



Extrait carte SIA 1 / 1000 000 Edition 1 - 2017

ACTIVITÉ

Aéronefs de combat et de transport effectuant des missions d'appui air/sol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

12, 19, 26 APR : 0800-1000

INFORMATION DES USAGERS

RAMBERT INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz
RAMBERT CTL: 362.450 MHz

RAKI INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz
MARINA INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz
RIESLING INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz

MARSEILLE INFO : 124.500 MHz / 120.550 MHz
NICE INFO : 120.850 MHz

GESTIONNAIRE

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont-Verdun : RAMBERT (en cas de plan de remplacement : RAKI, MARINA ou RIESLING).

STATUT

Les zones réglementées temporaires (ZRT) coexistent avec les espaces aériens contrôlés et se substituent aux zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM
contournement obligatoire sauf pour :
- les aéronefs participant à l'exercice ;
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces opérations, après coordination préalable avec le Centre de Détection et de Contrôle de LYON MONT VERDUN (ou le centre reprenneur en cas de plan de remplacement inopiné).

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : dans les parties de la ZRT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1	ZRT 2
43°49'57"N 006°45'22"E 43°41'25"N 006°50'46"E 43°37'30"N 006°39'38"E 43°37'30"N 006°30'20"E 43°37'30"N 006°24'41"E Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur 43°42'00"N 006°37'00"E 43°49'57"N 006°45'22"E	43°49'57"N 006°45'22"E 43°41'25"N 006°50'46"E Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur 43°42'00"N 006°37'00"E 43°32'15"N 006°33'58"E 43°36'56"N 006°25'07"E Arc horaire de 10 NM de rayon centré sur 43°42'00"N 006°37'00"E 43°49'57"N 006°45'22"E
à l'exclusion d'un volume pour activité vol libre défini par : limites latérales : 43°47'00"N 006°39'19"E 43°43'30"N 006°42'17"E 43°44'03"N 006°35'07"E 43°47'00"N 006°39'19"E limites verticales : SFC / 1000FT AGL	
SFC / FL 135	FL135 / FL175

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La zone LF-R 138 CANJUERS (ENR 5.1) est active au profit de l'exercice. Le CDC de Lyon (RAMBERT) ou le centre reprenneur (en cas de plan de remplacement inopiné) en assure la gestion.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :	Pendant l'exercice :
1 ^{er} RCA / DAO-A Quartier de Lattre de Tassigny 83998 CANJUERS ARMEES Téléphone : 04 94 39 23 56 – PNIA : 821 832 23 56 Fax : 04 94 39 24 75 – PNIA : 821 832 24 75 Officier 3D/DAO-A: Téléphone : 04 94 39 23 56 ou 06 98 79 10 61	PC Tir camp de Canjuers Téléphone : 04.94.39.23.21 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont-Verdun Téléphone : 04.26.72.83.99 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars La Pile : Téléphone : 02.47.96.28.63 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan Téléphone : 05 58 06 84 51 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Drachenbronn Téléphone : 03 88 94 58 03